



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°914) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET
DEBUSSY A L'ENTREPRISE « RSB ARTISTS »,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-394
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Entreprise « RSB Artists » représentée par son Gérant Réda SIDI-BOUMEDINE, dont le siège est situé à La Falconnière, 8 Grande Rue 69340 Francheville, d'organiser des auditions de chanteurs le 9 octobre 2023 de 13h00 à 16h00 dans les salles Berlioz et Debussy ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Entreprise « RSB Artists » représentée par son Gérant Réda SIDI-BOUMEDINE, dont le siège est situé La Falconnière, 8 Grande Rue 69340 Francheville, une convention de location de salles pour un montant de 57,15 € TTC (cinquante-sept euros et quinze centimes), afin d'organiser des auditions de chanteurs le 9 octobre 2023 de 13h00 à 16h00 dans les salles Berlioz et Debussy ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231017-lmc1H11247H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/10/2023 Date de Publication : 17/10/2023
--